

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Les cantons romands optent pour le maintien de l'ouverture des restaurants le soir

**Suite aux annonces faites ce vendredi par le Conseil fédéral, les cantons romands se sont une nouvelle fois concertés dans une volonté d'harmonisation et de clarté. Les gouvernements des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Genève et Jura ont décidé ensemble de laisser ouverts leurs restaurants pour permettre un service du soir jusqu'à 23 heures (22 heures pour le Valais). Ils saluent et remercient le Conseil fédéral pour son écoute et pour la reconnaissance du travail déjà consenti dans la lutte contre la pandémie.**

Les cantons romands ont pris connaissance des annonces faites ce jour par le Conseil fédéral. Ils saluent le fait d'avoir été entendus et que les efforts consentis depuis plusieurs semaines tant par les acteurs économiques que par la population soient reconnus. Dans une volonté d'harmonisation et de clarté, ils se sont à nouveau concertés et ont décidé de laisser leurs restaurants ouverts le soir en utilisant l'exception prévue dans l'ordonnance publiée ce jour : « Les cantons dont l'évolution épidémiologique est favorable peuvent laisser les restaurants ouverts moyennant des conditions cumulatives extrêmement strictes, notamment un taux de reproduction du virus inférieur à 1 durant au moins 7 jours ainsi qu'une incidence calculée sur 7 jours inférieure à la moyenne suisse ». Ce vendredi, les six cantons romands remplissent ces conditions.

Les gouvernements des cantons romands sont parfaitement conscients que cette décision risque d'être revue en tout temps. En choisissant cette voie, ils misent de façon forte et solennelle sur la responsabilité de tous les acteurs – population et restaurateurs – de respecter strictement les règles, notamment en cette période des Fêtes de Noël. Une dégradation de la situation sanitaire entraînerait immédiatement la fermeture des établissements publics à 19 heures.

Les cantons romands saluent par ailleurs l'augmentation de l'enveloppe financière annoncée par la Confédération et destinée à l'indemnisation des cas de rigueur. Sur ce point également, ils ont été entendus.

**Renseignements complémentaires: Vaud, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10; Neuchâtel, Laurent Kurth, conseiller d'Etat, 032 889 44 00; Fribourg, Anne-Claude Demierre, présidente du Conseil d'Etat, 026 305 29 04; Genève, Madame Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, 079 447 47 75; Jura, Jacques Gerber, Ministre, 032 420 52 00 ; Valais, Christophe Darbellay, conseiller d'Etat, 079 292 46 11**